



**RETRAITÉS
CÔTES-D'ARMOR**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Flash info

UTR CFDT 22

N° 29 Juillet 2021

Edito



Sommaire

p 1 L'édito

Vivons solidaires

p 2 La perte d'autonomie

L'agenda

p 3 Militer un jour....

L'as tu vu ?

p 4 S'engager aussi ailleurs...

L'as tu lu ?

p 5 CCAS

p 6 Citoyenneté et autonomie
Complémentaire Santé Solidaire

L'as tu entendu ?

p 7 Les mutuelles trinquent
Le pacte du Pouvoir de Vivre

p 8 Cezam en Bretagne

*Brèves de c(l)aviste
Ça ne vous a pas échappé !*

VIVONS SOLIDAIRES !

Depuis le 19 mai 2021, notre pays, sort du confinement et se remet progressivement en marche. Le retour « à la normale », tant attendu par nous tous, se fait avec prudence en raison du « petit nuage Covid » planant au-dessus de nos têtes mais au-delà de cette vigilance, et grâce à l'adhésion massive à la vaccination, nous gardons l'espoir d'un changement durable.

La crise sanitaire que nous traversons secoue la société dans tous les secteurs : santé, économie, éducation, industrie, finances, services, culture, etc... avec parfois un impact psychologique pour les personnes plus vulnérables frappées par la maladie, le deuil, la perte d'emploi et la précarité.

Il a fallu faire face à cette situation sanitaire et gérer dans l'urgence les conséquences. **Sur le terrain, la CFDT avec ses militants** a soutenu, accompagné les salariés, incité les entreprises à trouver et adopter des solutions pour répondre à ces réalités ; elle a accompagné et s'est mobilisée pour préserver l'intérêt des personnes dans les secteurs en difficulté ! Saluons dans ce contexte difficile, le résultat, au niveau national de notre syndicat, 1er dans le privé, qui conforte l'efficacité des actions menées.

De leur côté, les pouvoirs politiques ont assuré l'accompagnement financier dans plusieurs secteurs pour endiguer au maximum l'effondrement social contre un endettement important du pays ; dans le même temps, **le monde associatif et les bénévoles ont répondu aux besoins des personnes** notamment les plus vulnérables.

Pour exemple, sur notre territoire, **les retraités CFDT**, investis dans diverses structures sociales et sanitaires, **ont poursuivi le mieux possible leur engagement pour assurer les services et garantir le bien-être de tous !**

Une confirmation, pour nous CFDT, sur la pertinence d'être unis pour agir et au-delà, l'intérêt majeur du « **Pacte Pouvoir de vivre** » associant ainsi tous les acteurs en charge pour l'intérêt commun. Demain, le pays va devoir assumer les conséquences sanitaires et sociales de cette pandémie, l'après-crise sanitaire se prépare dès maintenant !

La protection sociale reste un sujet prioritaire. Pour nous CFDT, notre système actuel, que nous avons consolidé par l'action, fait ses preuves pour toutes les générations. Sans lui, le « quoi qu'il en coûte » n'aurait pas pu vivre. Si besoin, nous saurons le rappeler aux opportunistes politiques et aux adeptes du moi d'abord !

Il le faudra notamment sur **ce sujet capital**, celui portant sur **la Loi Grand âge et l'autonomie**, incontournable pour garantir la dignité des personnes qui, faute de financement pérenne, risque de ne pas être considérée comme un sujet majeur. Il reste du chemin à parcourir ! Mais continuons de nous protéger et vous protéger.

Il est vrai qu'une minorité de personnes - citoyens militants et bénévoles- œuvre régulièrement pour le bien-être de tous. Pour la suite, **le résultat des dernières élections régionales et départementales** avec une abstention à 68 % pose question sur la représentativité du pouvoir politique et des instances. Nous devons être moteur dans l'analyse approfondie pour comprendre les attentes et éviter des réactions frontales.

Aujourd'hui, remettre du lien au centre de la cité et être un « citoyen considéré » dans son territoire est essentiel pour assurer le bien-vivre ensemble, une garantie pour une société plus fraternelle !

Françoise Blévin
Secrétaire générale UTR22



Rencontre
“Nouveaux retraités”
10 septembre à Plérin

Assemblée générale UTR22
8 octobre 2021 à Plérin

Congrès UD22
12 octobre 2021
à Pleumeur-Bodou

Assemblée mi-mandat UCR
du 12 au 14 octobre 2021
à Amnéville-les-thermes Moselle

Congrès URR
2 décembre 2021 à Plérin

Rien n'est encore acquis pour une réelle prise en charge de la perte d'autonomie !!!

Reconnaître la perte d'autonomie comme un risque social et sanitaire, a conduit le législateur, à opter pour la création d'une 5^{ème} branche spécifique au sein de la sécurité sociale par la loi organique du 7 Août 2020 (création actée dans la loi de financement 2021 de la sécurité sociale).

Nous devrions pouvoir en déduire que le gouvernement a enfin pris conscience des incidences humaines, sociales et économiques, de ce risque et qu'il devenait urgent de prendre des dispositions permettant sa prise en charge globale.

Or le contexte, dans lequel est abordé la mise en œuvre de cette loi, nous interpelle notamment en ce qui concerne **les dispositions financières**.

La réflexion semble laborieuse et les pistes explorées pour abonder un budget à la hauteur des besoins, sont inopportunes et visent pour certaines à remettre en cause des acquis sociaux notamment :

- **La réalisation d'économies sur certaines prestations** en régulant les allocations les plus coûteuses destinées aux adultes handicapés (AAH) et aux personnes âgées dépendantes (APA)

- **Le prélèvement dans le fonds de réserve des retraites**, et la réorientation d'une partie des recettes destinées au logement social.

- **Le rabotage de certaines niches sociales et fiscales** (baisse de l'abattement de 10 % pour le calcul d'impôt sur le revenu pour les retraités, réduction du crédit d'impôt pour les particuliers employeurs occasionnels, et des exonérations de cotisations sociales pour les seniors recourant à une aide à domicile.

- Par contre seraient abandonnées certaines pistes évoquées telles que la création d'une deuxième journée de solidarité et l'instauration d'une “assurance complémentaire généralisée” idée défendue par les mutuelles et les assureurs.

Force est de constater que les pistes évoquées ci dessus, pour assurer le financement de la perte d'autonomie sont incongrues et qu'il est **inconcevable** d'envisager de puiser dans les fonds de réserves des retraites et du logement social .

Les besoins de financement public supplémentaires étant évalués à 6,2 milliards d'euros pour 2024 et pouvant atteindre 9,2 milliards d'euros pour 2030.

A ce jour, pour y contribuer, la possibilité de récupérer tout ou partie de la contribution au remboursement de la dette sociale “CRDS” (7,5 milliards d'euros) qui s'achevait en 2024, disparaît, vue que la pandémie de la covid 19, va perpétuer et accroître le déficit des régimes de retraites.

Pour la CFDT, le financement de la perte d'autonomie qui touche l'ensemble de la population doit être public, mutualisé et pérennisé sur la base d'une solidarité large assurée par une contribution émanant de tous les revenus du travail qu'ils soient salariés ou non, et une ponction sur l'ensemble des revenus financiers et des transmissions de patrimoines (successions, donations...).



^ Campagne saisonniers 2021 :
Saisonniers vos droits ne sont pas en vacances

Pour nous, **le vote de la loi portant création du cinquième risque** ne doit pas être une énième démarche de communication du législateur visant à faire patienter. De récentes déclarations du porte parole du gouvernement, laissent entendre que le projet de loi permettant la concrétisation des dispositions pour la mise œuvre du cinquième risque prévu cette année, serait différé à 2022.

Afin de faire entendre leurs exigences et propositions, les instances Nationales, Régionales et Départementales des retraités CFDT ont interpellé de façon pressante les parlementaires, les conseils départementaux. L'UTR à ce jour n'a reçu que... des accusés de réception !

La CFDT exige la concrétisation d'une réelle prise en charge de la perte d'autonomie, qui améliore les possibilités, d'accueil adapté et de soins pour les personnes concernées et réduise le reste à charge financier qu'ils doivent assumer par les familles.

Ange CADORET

MILITER UN JOUR...MILITER TOUJOURS !

Après avoir été militants dans leur entreprise, dans l'interprofessionnel, de nombreux adhérents de la CFDT continuent leur engagement, leur « combat » syndical une fois partis à la retraite. En effet, partir à la retraite ne signifie pas, pour autant, battre en retraite (cesser de soutenir une opinion). D'ailleurs, notre société a grandement besoin de bénévoles retraités pour faire vivre les associations et certaines institutions, voire défendre les droits des citoyens et des usagers.

Nous sommes nombreux, dans les Côtes d'Armor, à nous être investis en tant que bénévoles dans le tissu associatif. Aussi, nous avons fait le choix de vous présenter via notre journal de l'Union Territoriale des Retraités, des structures dans lesquelles siègent des adhérents de notre syndicat. Annette présente le CCAS, Marie-Jo la CRSA, Jean-Yves le CDCA. Pour ce qui me concerne, je vais vous parler de la Commission des usagers.

LA COMMISSION DES USAGERS

Une commission des usagers (CDU) est installée depuis 2016 dans chaque établissement de santé public et privé pour représenter les patients et leur famille. Elle a remplacé la commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge (CRUQPC) instituée par la loi du 4 mars 2002 et renforce la place des usagers dans le secteur sanitaire.

On compte 15 commissions d'usagers dans notre département.

COMMENT EST COMPOSEE LA CDU ?

Elle est composée de 3 collèges :

- **Le représentant légal de l'établissement** ou la personne qu'il désigne.
- **Deux médiateurs (un médecin et un non médecin)** et leurs suppléants désignés par le représentant légal de l'établissement.
- **Deux représentants des usagers (RU)** et leurs suppléants proposés par des associations agréées et désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé (ARS). Un président et un vice-président sont élus parmi les membres de la commission.

QUELLE EST LA MISSION DE LA CDU ?

Au sein de l'établissement de santé, la CDU a une double mission. Veiller au respect des droits des usagers. Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil et de la prise en charge des patients et de leurs proches.

La CDU examine au moins une fois par trimestre, et chaque fois que nécessaire, les réclamations adressées à l'établissement. Elle informe les usagers sur les voies de recours et de conciliation dont ils disposent. Elle s'assure que les plaintes et réclamations sont examinées et reçoivent une réponse. Elle facilite les démarches et veille à ce qu'ils puissent, le cas échéant, s'exprimer auprès des responsables de l'établissement et être informés des suites de leurs demandes. Elle peut proposer un « projet des usagers »

Les droits des usagers sont souvent méconnus. Entre autres : l'accès au dossier médical, le droit à l'information et au consentement, la garantie du secret médical, la rédaction de ses directives anticipées ou la désignation d'une personne de confiance, la liberté de choix et d'accès aux soins, la bientraitance, la prise en charge de la douleur, le bon usage des médicaments.

Au sein de la commission des usagers, les représentants des usagers ont un rôle important pour faire connaître et vivre les droits des usagers de la santé.



Alors, bénévoles, oui, béni-oui-oui, non !

Michel BOTREL

L'as tu vu ?...

CINÉMATHEQUE
DE BRETAGNE
GWAREZ FILMOÙ
BRITTANY FILM ARCHIVES

Voici la colère bretonne, la grève du Joint Français.

La caméra filme les paysans qui apportent le ravitaillement, les distributions, les vivres aux grévistes, les galas de solidarité, le jour des négociations à l'inspection du travail, elle suit les grévistes qui séquestrent les patrons récalcitrants et là elle devient une arme totalement intégrée à la grève : un gréviste tient les deux floods de 1 000 Watts et prend plaisir à éblouir les patrons, un autre tient le micro qui est placé sous le nez de M. Fourt, l'homme aux pleins pouvoirs dans la CGE ; les ouvriers libérés chantent l'Internationale le poing levé, les patrons ne savent plus où se mettre : la caméra tourne, personne n'y voit d'inconvénient, chacun comprend que ce sera important de transmettre plus tard des images de ce qui se passe en ce moment : le monde à l'envers.
(catalogue Torr e benn)



À retrouver sur
[le site de la cinémathèque de Bretagne..](#)
Que de souvenirs pour certains !



Les adhérents s'engagent aussi ailleurs... autour de nous !

14h 30 ce mardi, il imprime pour la dixième fois une attestation de résidence demandée par une famille de réfugiés pour compléter un dossier... Depuis plusieurs années **Gilles consacre une partie de son temps à l'ASTI, Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés.**

Si, sur le papier, la permanence administrative juridique et sociale c'est le mercredi de 14h à 18h 30 sans rendez-vous, et les autres jours sur rendez-vous, ce mardi ils seront nombreux à venir poser une question, tenir au courant de leurs démarches, venir bavarder un peu. "Ça ne ferme jamais", 51 permanences par an, plus de 1000 questions en une année. Beaucoup de dossiers OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides) et des recours à la CNDA (Cour nationale du droit d'asile), des recours devant le TA suite à une OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français), des interventions auprès de l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration).

Le poids et la complexité des formalités administratives.

« les différences culturelles sont parfois dures à assimiler ! Ainsi la notion de ponctualité et d'heures de rendez vous, bien ancrées chez les ressortissants des pays de l'est... sont longues à assimiler pour ceux qui viennent du sud ! »

Nous passons aussi beaucoup du temps à prendre des rendez-vous internet (Préfectures à-Région- Département – CAF - Pôle Emploi), et à remplir des dossiers dématérialisés, impôts, Pôle Emploi... **Un paradoxe par exemple : même les déboutés du droit d'asile, les sans papiers sans aucune ressources ayant reçu une OQTF doivent faire une déclaration de revenus !**

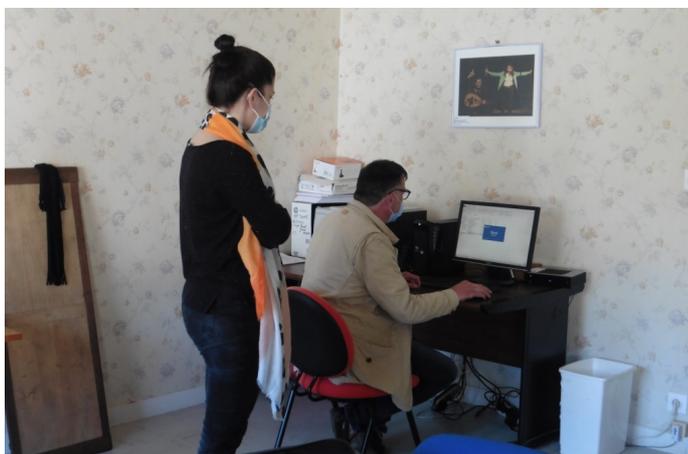
Il faut aussi trouver le financement des timbres fiscaux pour le titre de séjour. Nous passons aussi de plus en plus de temps sur internet, car pour nos publics la fracture numérique est un réel problème, tous les rendez-vous préfecture, ofpra, ofii doivent se faire en ligne.

" Et la solidarité peut s'exprimer de différentes manières, comme ces voisins, dans le quartier St Michel, qui ont communiqué leurs codes d'accès wi-fi à une famille..."

"Lorsqu'on arrive du Soudan du sud, que l'on ne lit ni ne parle le français, que l'on ne dispose pas d'adresse mail... c'est pas vraiment facile. Nous organisons des cours de français, avec 6 niveaux. La prononciation du U... tout un poème. Là encore, les différences culturelles sont énormes. Comme par exemple sur la nécessité du tri des poubelles et celle du compostage !"

"Une question épineuse dans les cours et les relations avec les migrants, c'est celle des religions. Il leur est difficile de croire que je n'aie pas de religion !

La notion de laïcité est rude... quand dans le même groupe se côtoient musulman, orthodoxe, évangéliste, bouddhiste, catholique..."



"Notre difficulté majeure, c'est le logement. Nous devons gérer des arrivées directes le mercredi (migrants déposés devant notre porte par des passeurs sans scrupules), les déboutés et primo arrivant ne sont plus logés par le 115 en dépit de la LOI et du devoir de solidarité humanitaire. **Grâce aux subventions et aux dons, nous louons à des bailleurs privés 8 logements à St-Brieuc, la commune de Bon repos sur Blavet nous loue gratuitement 3 logements, et subvient aux besoins de ces familles. La nouvelle municipalité de St-Brieuc, nous a attribué directement 3 logements en gestion directe, puis 7 autres par convention de délégation, la Fondation Abbé Pierre qui nous verse une subvention de 20000 € pour 2021...**

Georgie, Arménie, Népal, Angola, Albanie... plus de 40 nationalités différentes prises en charge sur St Brieuc par plusieurs associations : CAJMA, Entraide Protestante, Cent pour un toit... »

"Sur ces questions de logement, la diversité de considération de la part des municipalités est grande... le meilleur et le pire n'est pas toujours là où on l'attend !»

"Le socialisme à la française... c'est aussi un grand étonnement pour beaucoup de migrants qui viennent des pays de l'Est !"

Les ASTI en France

Accueil / Les ASTI / Bretagne

ASTI de Saint Brieuc

Adresse

Centre St Jouan 12 rue Gustave Eiffel
22000 Saint Brieuc

Contacts

0296686472

Les Mandatés CFDT dans les CCAS

Suite aux élections municipales de 2020, l'UTR des Côtes d'Armor a présenté des candidats aux Centres communaux d'Action sociale dans plusieurs communes. Selon l'engagement pris, une journée de formation sur le thème du budget des CCAS a été organisée et suivie par une quinzaine de militants des Côtes d'Armor et du Morbihan. Une autre session réunira les personnes du Finistère et de l'Ille et Vilaine.

Deux mandatés des Côtes d'Armor nous font part de leur vécu pendant cette première année d'expérience.



Annette Jézéquel-Briend

A SAINT-CAST, le CCAS mis en place compte : 5 élus du conseil municipal et 5 membres désignés par arrêté : 2 MSA, 1 UDAF 22, 1 ass CRESUS, 1 UTR CFDT (J-C LEMIERE) dans la composition de son Conseil d'Administration.

L'analyse des besoins sociaux déjà mise en place fera l'objet d'une actualisation. **Lors de la crise sanitaire**, une action a été menée par les élus et le CCAS sur la détection des personnes isolées afin de leur proposer aide et assistance.

Pour la vaccination, la même opération a été reconduite en voulant rassurer les personnes âgées et leur donner les dernières informations pour l'inscription à la vaccination (selon leurs souhaits). Dans le domaine du **maintien de la mobilité** pour les résidents de l'EHPAD, une convention de mise à disposition d'un agent communal à temps partiel auprès du CCAS a été mise en place. Un accompagnement à la déclaration informatisée simple a été proposé pour permettre aux usagers qui en ont besoin d'être aidés aux démarches de télé-déclaration. **Un projet d'épicerie solidaire** est à l'étude. Bien entendu les aides ponctuelles aux familles en difficulté sont examinées par une commission.

Ces actions ne sont pas exhaustives et s'ajoutent à l'étude des budgets du CCAS.

A TREGUEUX, le conseil d'administration compte 8 élus et 8 membres mandatés par diverses structures : Ligue contre le Cancer, AFM, Secours catholique, UDAF, ARSOPA, MSA, Trég-Union et UTR CFDT (Annette Jézéquel-Briend). Il se réunit au moins 4 fois par an avec la mission d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune. En début de mandature le rapport final de l'analyse des besoins sociaux réalisé au cours des années précédentes a été présenté. Le thème était « **l'isolement des personnes âgées de plus de 75 ans** ».

Une nouvelle étude sera initiée dans cette mandature et concernera une autre catégorie de population.

Une équipe s'est donc organisée pour assurer un contact régulier auprès des personnes les plus âgées et isolées pendant les confinements notamment. Des masques ont été distribués à toute la population, mais en nombre plus important vers certaines catégories de personnes (familles avec de faibles revenus, élèves boursiers, personnes en difficulté).

Parmi les animations prévues en direction des seniors, en raison de la situation sanitaire une seule a pu être réalisée : la sortie au cinéma. Cependant **les séances d'activité physique adaptée** ont été maintenues en visio-conférence à raison d'une séance par semaine et ont pu reprendre en extérieur et présentiel depuis la mi-mai.

Des actions sont réalisées auprès des familles,

Le café des parents pour les parents d'enfants scolarisés

L'accueil des parents et enfants de moins de 4 ans en lien avec le secteur « enfance-jeunesse »

Le F'estival : animations pour les familles dans un quartier.

La crise sanitaire n'a pas permis autant de rencontres que prévu.

Les **aides ponctuelles aux familles** en difficulté sont examinées par une commission permanente qui se réunit régulièrement en fonction des besoins et rend compte au CA. Il a été décidé de remplacer les « bons alimentaires » par des « **chèques d'accompagnement personnalisé** » plus faciles d'utilisation et moins stigmatisant. Et bien sûr une aide a été apportée à toutes les personnes qui avaient des difficultés à prendre rendez-vous pour la vaccination anti-Covid 19.

A suivre avec d'autres mandatés d'autres communes lors d'une prochaine parution...

Si vous avez déménagé

Si vous avez **changé de n° de téléphone**

Si vous avez **changé d'adresse email**

→ **un seul réflexe** prévenez-nous

En cas d'oubli vous vous exposez à ne plus recevoir d'information de notre part ...



notamment
l'attestation fiscale

Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

La **création des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie**, à la place des anciens comités départementaux des retraités et des personnes âgées (CODERPA) et **des conseils départementaux consultatifs des personnes handicapées (CDCPH)**, s'inscrit dans une logique de rapprochement des acteurs pour une action en faveur de l'autonomie transversale, coordonnée et de proximité.

Les CDCA ont pour objet de **renforcer la participation des usagers et de leurs proches** à l'élaboration ainsi qu'au suivi des politiques publiques qui les concernent, en concertation avec les représentants institutionnels et les professionnels du secteur du vieillissement et du handicap sur le territoire. Ils sont dotés de larges **compétences consultatives**.

Il fonctionne sur les secteurs du vieillissement et du handicap et comporte une formation plénière (regroupant les 2 secteurs) élisant des vice-présidents dans chaque section. La présidence est de droit au Représentant du Conseil Départemental. Il existe 8 collèges dont celui des organisations syndicales. Au titre de l'UTR CFDT, j'ai succédé à la Vice-Présidence en décembre à Marie Jo Le Barrier, restée suppléante.

Sur la section Personne âgée, nous poursuivons le travail sur les différentes thématiques suivantes :

- **Bilan du travail** (réalisé sous le mandat de Marie Jo) **autour du numérique** avec une présentation de la mission « Numérique » du Département pour décider des suites au regard de la pandémie.

- **La création des groupes de travail** sur les thématiques d'**Aide aux aidants, l'attractivité des métiers et de lutte contre l'isolement**.

Dans ce cadre, la commission auditionne les acteurs, les experts et peut décider des études précises. Par ailleurs nous siégeons à la CRSA et particulièrement dans **la Commission Droits des usagers du système de santé (CSDU)** : cette commission élabore un rapport annuel spécifique sur l'évaluation du respect des droits des usagers du système de santé.

Nous participons aussi à des commissions de l'ARS et à bien des débats/consultations, autour de la pandémie notamment, mais aussi sur les équipement hospitaliers, médicaux etc....

La CDCA émet aussi (en plénière) beaucoup d'avis consultatifs sur des rapports, des actions de la CNSA, du Département, Plan senior, Politique du logement, Budgets ad-hoc...

Mandaté Jean-Yves QUERE



Complémentaire Santé Solidaire

Le barème des ressources pour le droit a changé en avril 2021. Toutes les dépenses de Santé sont entièrement prises en charge pour une personne seule dont les ressources mensuelles sont inférieures à 753 € ou un couple dont les revenus mensuels n'excèdent pas 1130 €

Une modeste participation reste à la charge d'une personne seule dont les ressources mensuelles se situent entre 754 et 1017 € ou entre 1131 et 1525 € pour un couple

L'article en entier à lire en ligne en cliquant ou recopiant l'adresse sur votre navigateur internet :

<https://www.cfdt-retraités.fr/La-complementaire-sante-solidaire>



L'as tu entendu ?

Écoutez l'entretien « **Maintenant, on fait quoi ?** » accordé à **la Tribune le jeudi 3 juin** par **Laurent Berger** en cliquant ou recopiant le lien ci-dessous

https://www.youtube.com/watch?v=NlirOMshS_4



LES MUTUELLES TRINQUENT.

Report ou annulation de soins, mais augmentation massive du déficit de l'assurance maladie. Diminution des dépenses de santé faites par les assurés, mais maintien des cotisations des adhérents par certaines mutuelles...

Depuis plus d'un an, la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 impacte lourdement le système de santé, l'assurance maladie ainsi que les complémentaires santé, qui subissent, elles aussi, des « dommages collatéraux ».

L'État leur a en effet demandé de verser une contribution exceptionnelle, sous la forme d'une « taxe Covid » versée sur deux années (2020 et 2021) afin de réduire « tant que possible les pertes enregistrées par l'assurance maladie ».

Le montant total ainsi récolté représente 1,5 milliards d'euros. Alors que la fiscalité française sur les mutuelles est une des plus fortes de l'Union européenne, cette nouvelle taxe risque fort d'avoir des effets sur leur équilibre.

C'est, dans les faits, une double peine qui est infligée aux adhérents mutualistes : ils n'ont pas pu se soigner correctement pendant le confinement et l'État fait peser cet impôt injuste sur leur cotisations, et ce, quels que soient leurs revenus.

Il faut savoir qu'aujourd'hui, les mutuelles sont taxées à hauteur de 18 % alors qu'un hamburger surgelé est taxé à 5,5 %. Cherchez l'erreur, trouvez l'horreur !

Cette stratégie de la taxe évite de se poser les bonnes questions sur le financement de la Sécurité Sociale. Alors, au lieu de taxer les mutualistes, que faudrait-il faire ?

Pour la CFDT, il faut refondre le système de financement, restaurer l'obligation pour l'État de compenser toutes les exonérations qu'il décide, et solliciter tous les revenus, toutes les richesses.

Ce n'est qu'au côté d'une Sécurité Sociale de haut niveau que les mutuelles pourront être efficaces pour réduire les inégalités. Ainsi, nous répondrons aux besoins réels de santé de toute la population, retraités compris.

Michel BOTREL



Le Pacte du Pouvoir de Vivre (PPV) décliné en 66 propositions a été présenté pour la première fois le 5 mars 2019. Il est maintenant soutenu par 65 organisations au niveau national. Leur objectif commun : ne plus dissocier les questions économiques, sociales et environnementales pour donner à chacun le pouvoir de vivre.

Beaucoup des propositions contenues dans le Pacte accessibles sur son site ne peuvent être mises en place que dans le cadre de politiques globales à l'échelle nationale. Cependant, il est possible, dans les territoires et notamment les départements d'impulser des mesures significatives. C'est pourquoi, dès mars 2020, dans le département des Côtes d'Armor,

12 organisations (APF France Handicap, ATD Quart Monde, le CCFD, la CFDT, la Cimade, les Compagnons Bâtisseurs, la CSF, Habitat et Humanisme, la Mutualité Française, les Petits Débrouillards, le Secours Catholique et UNVSTI) ont décidé d'unir leurs forces pour au moins trois raisons :

- 1. des valeurs partagées** (solidarité, justice sociale, tolérance, refus des discriminations),
- 2. l'espoir d'être plus écoutés**, compte tenu de la représentativité et de la complémentarité de nos organisations
- 3. la volonté de construire.** Conscients de la complexité de certains problèmes et des solutions à apporter, nous sommes cependant exigeants face aux urgences sociales, écologiques et démocratiques.

La CFDT alerte sur la précarité et le manque de reconnaissance de salariés de l'aide à domicile préjudiciables à ces personnes mais aussi à la qualité du service. Ainsi du fait de la volonté d'optimisation d'abord économique de ces services, les personnes âgées concernées souvent fragiles ayant besoin de stabilité subissent des changements d'aide à domicile facteur déstabilisants. Par ailleurs, le recours à l'externalisation de tout ou partie de certains services n'est pas compatible avec une logique de service public plus en cohérence avec la finalité des services sociaux.

Pour un département des Côtes d'Armor plus juste et plus solidaire qui prenne toutes ses responsabilités dans la transition écologique, le Pacte du Pouvoir de Vivre du 22 souhaite faire entendre sa voix au-delà de ses élections. Après les élections, il demandera un rendez-vous au président du nouveau conseil départemental et espère pouvoir déterminer avec les élus les modalités d'une concertation au bénéfice de tous.

Jean Paul Rouxel

Le mot du c(l)aviste...

On n'est jamais contents !

Il y a encore pas si longtemps...

On pestait contre ces réunions qui s'accumulaient, n'en finissaient pas, ces bavards qui monopolisaient la parole, ceux qui poursuivaient inlassablement leurs marottes...

Ah ces AG, ces bureaux et conseils qui traînent en longueur gémissait-on, ces congrès statutaires où il faudrait entendre les sempiternelles litanies des mêmes « pleurnichards » se lamentaient-on.

Par charité je ne vais pas donner de noms et de structures... Mais vous pensez aux mêmes que moi. Enfin presque !

Depuis quelques mois, c'est virtuel et compagnie, ectoplasme et visio. Tout juste si l'hologramme du secrétaire général n'est pas au rendez vous. On **ZOOM** et on **WHATSHAPP** du coin de sa cuisine ou du salon (*peut être bien même que certains sont aux toilettes, ça ne m'étonnerait pas*).

Qu'est ce que c'est chiant.

Vivement qu'on reprenne les bonnes vieilles discussions en tête à tête.

On échangeraient les mêmes blagues douteuses et les vacheries habituelles, mais qu'est ce que ça ferait du bien.

On n'attend que ça...

c'est quand ?

la prochaine réunion !

Philippe



CEZAM EN BRETAGNE

Après quelques difficultés de fonctionnement, le Réseau "Cezam en Bretagne" est à nouveau opérationnel.

Du fait de son adhésion à ce réseau, **l'UTR22 permet à ses adhérents d'obtenir une carte d'adhérent** à un tarif préférentiel et de participer ainsi à des offres de loisirs et de culture.

Une permanence est assurée le Mercredi de 11 h à 13 h et de 14 h à 17 h à SAINT-BRIEUC au 1 rue du Vau Louis (quartier Ferme de la Ville Oger).

Ça ne vous a pas échappé ?

Cfdt: SYNDICALISME HEBDO

Le conseil d'État suspend la réforme de l'assurance chômage

Dans son jugement du 22 juin, la haute juridiction administrative suspend les nouvelles règles de l'assurance chômage qui devaient entrer en application au 1^{er} juillet. La bataille engagée depuis près de deux ans par plusieurs syndicats (CFDT, CGT, FO, CGE-CGC, Unsa) signe ici une première victoire. Cette suspension « sonne comme un désaveu pour une réforme mal calibrée », a réagi la CFDT, sept mois après que la précédente version de la réforme ait été retoquée par le même Conseil d'Etat.

Dans son jugement, le juge des référés a notamment considéré que « la situation économique [était] trop incertaine pour une application immédiate de la réforme », sans pour autant remettre en cause le principe de la réforme. Ce point fait l'objet du jugement au fond sur lequel le Conseil d'Etat doit désormais plancher. La décision, elle, ne pourrait intervenir que dans les prochains mois.

NOTEZ BIEN !!!

Le 8 octobre 2021 se tiendra

l'Assemblée générale de l'UTR22,

l'occasion de se retrouver et d'échanger avec l'ensemble des adhérents et militants mais également de renouveler les membres du Conseil.

Pour rappel, le Conseil se réunit a minima 4 fois par an et valide les actions proposées par le Bureau. Aussi, nous faisons dès à présent appel à de nouvelles candidatures afin de garantir le bon fonctionnement de notre structure dans la durée ... si vous avez l'envie, du temps, n'hésitez pas à nous contacter et rendez-vous au 8 octobre à Plérin.

Formulaire d'inscription

transmis par courrier début septembre !

Assemblée générale



Responsable de la publication : Françoise Blévin Comité de rédaction : Annette Jézéquel-Briend, Jean Bellec, Michel Botrel, Ange Cadoret, Gilles Chavin-Collin, André Gaudin, Michel Le roy Conception et mise en pages : Philippe Colas